



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 OCTOBRE 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 9**

**Présents (9):** M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne (arrivée à 17h42), M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, M. Jean Jacques SIBILLE, Madame Françoise GROSS, Frédérique MICAND (arrivée à 18h10).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

**Absents (-)**

**A été désigné comme secrétaire de séance :** Françoise GROSS

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2022
- 2) Chantier Jeunes
- 3) Finances - Décision Modificative
- 4) Four de Trézanne – convention
- 5) Jardins - convention
- 6) Adhésion Centrale Villageoise du Trièves

### **Informations - questions diverses :**

- 7) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions...
- 8) Travaux Assainissement
- 9) Le mois de la nuit

### **1- Approbation du compte rendu du 5 septembre 2022**

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne	ABS		0		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				7	0	0



### 2- Chantier Jeunes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de réaliser un « chantier jeunes » sur la commune de Saint Martin de Clelles du 24 au 26 octobre 2022, ce chantier sera composé de 4 jeunes, âgés de 16 à 18 ans encadrés.

Le chantier consiste à participer au programme d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible (ENS du Serre de Peyraret) et d'entretien des espaces végétalisés du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte la proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du chantier ainsi que la demande de participation financière et la signature d'une convention auprès de la Communauté de Communes du Trièves dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé par la CDC Trièves avec le département.

- autorise la création de 4 postes d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité du 24 octobre au 26 octobre 2022.

- autorise la création en contrat à durée déterminée à temps non complet à hauteur de 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

- la rémunération sera basée sur l'indice majoré 352 correspondant au salaire minimum dans la fonction publique (équivalent du S.M.I.C.).

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				8	0	0



3- Finances - Décision Modificative

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'effectuer une Décision Modificative :

DM N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT					
CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSE		RECETTE	
		BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
66	66111	-2 500,00			
O23	O23		2 500,00		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00			
<b>INVESTISSEMENT</b>					
O21	O21				2 500,00
16	1641		2 500,00		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		2 500,00		2 500,00	

DM N°2 BUDGET COMMUNE					
CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSE		RECETTE	
		BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS	BAISSE DES CREDITS	HAUSSE DES CREDITS
<b>INVESTISSEMENT</b>					
16	1641		50,00		
21	2188	-50,00			
<b>TOTAL SECTION DE INVESTISSEMENT</b>		0,00			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
66	6688		100,00		
65	65888	-100,00			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00			

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				8	0	0

#### 4- Four de Trézanne – convention

Madame le Maire présente la demande de Mael MOUTIN.

Celui-ci démarre une activité de boulangerie en qualité d'auto-entrepreneur.

Dans les mois à venir et lorsque son activité sera installée, il a prévu d'acquérir un four.

En attendant, il demande l'autorisation d'utiliser le four communal situé à Trézanne.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette mise à disposition temporaire.

Il sera demandé un loyer de 20€ par an.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9	0	0

#### 5- Jardins – convention

Madame le Maire présente la demande d'Éric Reymond.

Celui-ci souhaite cultiver un jardin sur une parcelle communale située dans le hameau des Riperts.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette mise à disposition temporaire.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9	0	0



### 6- Adhésion Centrale Villageoise du Trièves

La loi de transition énergétique adoptée au mois d'août 2015 permet aux collectivités de prendre des parts dans des sociétés de production d'énergie renouvelables, dans un esprit de réappropriation de la question énergétique des territoires.

Dans le cadre du projet TEPCV, la Communauté de Communes du Trièves a affiché le principe du soutien à la société locale à actions simplifiées «SAS Centrales villageoises du Trièves», constituée d'habitants du Trièves qui se sont regroupés pour investir collectivement dans des projets liés à l'énergie.

Être membre actionnaire donne le droit de vote à l'assemblée générale de la société, ainsi qu'une rémunération de l'ordre de 2,5% annuels. En tant que personnes morales, les participations des collectivités publiques sont d'un minimum de 5 parts, soit 500 €.

La Commune souhaite encourager le projet qui correspond aux objectifs de la stratégie de Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, aussi le Maire propose que la Commune de Saint Martin de Clelles acquiert 5 parts dans cette SAS (soit 5 X 100 € = 500 €). Cette somme est inscrite au budget principal 2023.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints ayant délégation de signature, à signer tout document en rapport avec l'acquisition de 5 actions à la Sas Centrales villageoises du Trièves.
- **DESIGNE** Christine CHOLAT comme représentant de la Commune au Conseil d'administration ou de toute autre manifestation de la «SAS Centrales villageoises du Trièves».

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9	0	0



## **Informations - questions diverses :**

### **7- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions, ...**

Les procès-verbaux des Conseils communautaires sont consultables à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cc-trieves.fr/conseil-communautaire>

### **8- Travaux Assainissement**

Ainsi que cela a été annoncé lors de la réunion publique du 25 juin dernier, l'inventaire des installations individuelles (fosses septiques) dans le centre bourg est prévue les 25, 26 et 27 octobre. Cet inventaire est réalisé par une équipe du bureau d'études en charge des études préliminaires. Les habitants concernés disposeront ainsi des éléments techniques qui leur permettront de solliciter le chiffrage des travaux auprès des professionnels de leur choix.

Une réunion Publique sera programmée dès que les résultats de l'étude préliminaire seront rendus.

### **9- Le mois de la nuit**

Dans le cadre du Mois de la nuit, la commune de Saint Martin de Clelles organise des animations, le samedi 29 octobre 2022, en lien avec le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV), l'association AsTrièves, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) et le Tichodrome (Centre de sauvegarde de la faune sauvage en Isère) :

- 14h : Jeu-concours reconnaissance d'oiseaux – à gagner un stage au centre de soin du Tichodrome
- 14h30 : Atelier construction de nichoirs – inscription auprès de la mairie (st-martin-clelles2@orange.fr) avec terre vivante
- 16h30 : Goûter partagé
- 20h : Animation débat sur les impacts des pollutions lumineuses avec l'ANPCEN
- 20h30 : Initiation à l'astronomie avec AsTrièves
- 21h : Observations au télescope avec AsTrièves et Balade nocturne avec l'éco-garde du PNRV et le Tichodrome
- Vin chaud offert à l'issue de la promenade

**10-Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) :** Le PNRV en lien avec les instances européennes travaille à la mise en place de mesures de protection contre le loup et les multi-usages (en particulier le tourisme pédestre) dans le PNRV du Vercors.

Le PNRV demande aux collectivités territoriales dans le périmètre du Parc de signer une charte visant à améliorer et maintenir des liens de communication et de collaboration entre tous les acteurs concernés : éleveurs (propriétaires ou non de chiens de protection des troupeaux, chasseurs, randonneurs...).

Il est évident que les enjeux sont forts et les avis très marqués s'agissant de ce sujet extrêmement sensible.

Signer cette charte dont l'objectif premier est de maintenir le fil de communication peut permettre de continuer à participer aux débats et à faire valoir les différentes argumentations.

Cette charte, remise aux élus ce jour sera présentée au vote lors du prochain Conseil municipal.



**11-Ligne Grenoble-Veynes :** La ligne Grenoble/Veynes doit être réouverte le 11 Décembre prochain. Cette première vague de travaux de modernisation de la ligne a pu être réalisée grâce à une forte mobilisation des élus du territoire et des usagers. Il s'agissait d'une première phase de travaux. D'autres travaux seront indispensables pour pérenniser la ligne.

Une lettre adressée au Préfet de région et au Président de la région Auvergne Rhône-Alpes vient d'être envoyée. Celle-ci signée par un grand nombre de collectivités du territoire, dont la commune de Saint-Martin de Clelles, rappelle l'importance vitale de cette liaison ferroviaire et demande la confirmation de l'inscription des crédits contractualisés avec l'Etat visant à permettre la continuation des travaux de régénération.

### **12- Forêts : dispositif « sylvaune »**

Des échanges ont eu lieu entre la Communauté de Communes du Trièves et ses partenaires s'agissant de la gestion des forêts et de la préservation de l'équilibre sylvo-cynégétique. Ces échanges, conduits sous l'égide de l'ONF visent à améliorer la prise en compte de l'intégration de la faune sauvage (en particulier les cervidés) dans la gestion des forêts.

Ce type d'échanges permet d'améliorer les conditions de collaborations futures et de gestion concertée de l'espace forestier entre tous les acteurs concernés (ONF, gestionnaires des forêts, chasseurs...).

**13- Spectacle pour enfants :** la commune de Saint-Martin de Clelles associée à 3 autres communes (Roissard, Saint-Paul les Monestier et Saint Michel les portes) finance l'organisation de spectacles pour les enfants.

Prochains spectacles : Avril et Octobre 2023.

**14- RD 1075 :** une réunion informelle a eu lieu avec les responsables départementaux concernant les travaux futurs de la route départementale 1075.

Il n'y a pas de travaux sur le territoire de Saint-Martin de Clelles en 2023.

Tous les points majeurs déjà signalés dans le cadre de l'enquête publique s'agissant des futurs travaux impactant la commune ont été revus et pris en compte par les responsables départementaux (raccordement du chemin du Fioul, merlon anti-bruit, bassins de rétention qui seront paysagés et végétalisés, tracé de la future route de Chauplanon-Chalabaud...)

Dans tous les cas, pour chaque phase de travaux, les habitants concernés seront écoutés lors de réunions spécifiques organisées à leur intention préalablement aux opérations.

Toute personne désirant des précisions complémentaires peut, bien entendu, s'adresser à Madame le Maire.



## Commune de St Martin de Clelles

Prochain Conseil Municipal le lundi 21 novembre à 17h30 – **REPORTE AU 5 DECEMBRE 2022**  
L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 21 heures 30

Procès-verbal approuvé le / /2022		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
SIBILLE	Jean-Jacques	